

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1 FÉVRIER 2017

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	38
Membres excusés et représentés	9
Membres absents non représentés.....	2



LE DÉPUTÉ-MAIRE

SYLVAIN BERRIOS

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Mme Laurence COULON est désignée Secrétaire de séance

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Maire

Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, M. Cédric LAUNAY, Mme Yasmine CAMARA, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE,

Maires-Adjoints

M. Jean-Philippe COMBE, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, M. Henri PETTENI, M. Didier KOOLENN, Mme Rosa JURADO, M. Laurent DUBOIS, Mme Agnès CARPENTIER, M. Philippe CIPRIANO, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Elisabeth BOUFFAD SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Roméo DE AMORIM.

Conseillers municipaux

Etaient absents ou représentés :

Mme Nicole CERCLEY qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, M. Jean-Marc BRETON qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Adrien CAILLEREZ, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à M. René GAILLARD, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Patricia RIBEIRO qui a donné pouvoir à M. Thierry COUSIN, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD.

Etaient absents non représentés :

M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET

Au cours de la séance :

Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE entre au point n° 1, Mme Valérie FIASTRE entre au point n° 7, M. Marc COHEN quitte la séance au point n° 8, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline VISCARDI quitte la séance au point n° 11, M. Pierre-Michel DELECROIX quitte la séance au point n° 13, M. Pierre-Michel DELECROIX entre au point n° 14, M. Roméo DE AMORIM quitte la séance au point n° 14, M. Roméo DE AMORIM entre au point n° 16, M. Jean-Philippe COMBE entre au point n° 16, M. Marc COHEN entre au point n° 17.

1.1 Questions orales

Groupe « Fidèles à Saint-Maur »

- Projet ouverture station Autolib
- Emanations usine Eiffage

Groupe « Saint-Maur Demain »

- Bilan sécurité à Saint-Maur
- Restauration scolaire et périscolaire

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2017**

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 19 janvier 2017

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3. **Dissolution de la régie autonome pour la gestion des parcs de stationnement**

Retiré de l'Ordre du Jour

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

4. **Rapport 2016 de la commune sur la situation en matière de développement durable**

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés pour l'année 2016.

Dont acte

ADMINISTRATION GENERALE

5. **Communication du bilan des actions 2016 du contrat de ville**

Prend acte de la communication du bilan des actions 2016 du contrat de ville.

Dont acte

FINANCES COMMUNALES

6. **Approbation des nouveaux tarifs et du règlement intérieur dans les parcs de stationnement**

Retiré de l'Ordre du Jour

7. **Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2017**

Adopte le rapport d'orientation budgétaire

Majorité

38 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, M. Roméo DE AMORIM)

8. **Anticipation foncière - Demande de garantie d'emprunt pour la SIEM de Saint-Maur-des-Fossés.**

Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 300 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 58022 constitué de 1 ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Accorde sa garantie pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple à la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur et à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

Unanimité

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

9. **Contrat d'Assurance des Risques Statutaires**

Décide :

De charger le CIG petite couronne de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Précise :

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Précise :

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2018.
- Régime du contrat : capitalisation.
- La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Unanimité

10. **Modification du tableau des effectifs du personnel territorial**

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet de directeur territorial – Filière administrative.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché hors classe territoriale – Filière administrative.

Décide la suppression de soixante-huit emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif de 2^e classe territoriale – Filière administrative.

Décide la suppression de deux emplois permanents à temps non complet d'adjoint administratif de 2^e classe territoriale – Filière administrative.

Décide la création de soixante-huit emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif territorial – Filière administrative.

Décide la création de deux emplois permanents à temps non complet d'adjoint administratif territorial – Filière administrative.

Décide la suppression de quatre-vingt-six emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif de 1^{re} classe territoriale – Filière administrative.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif de 1^{re} classe territoriale – Filière administrative.

Décide la création de quatre-vingt-six emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^e classe territoriale – Filière administrative.

Décide la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif principal de 2^e classe territoriale – Filière administrative.

Décide la suppression de trois cent trente-huit emplois permanents à temps complet d'adjoint technique de 2^e classe territoriale – Filière technique.

Décide la suppression de sept emplois permanents à temps non complet d'adjoint technique de 2^e classe territoriale – Filière technique.

Décide la création de trois cent trente-huit emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial – Filière technique.

Décide la création de sept emplois permanents à temps non complet d'adjoint technique territorial – Filière technique.

Décide la suppression de cent dix emplois permanents à temps complet d'adjoint technique de 1^{re} classe territoriale – Filière technique.

Décide la création de cent dix emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2^e classe territoriale – Filière technique.

Décide la suppression de huit emplois permanents à temps complet d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{re} classe – Filière sociale.

Décide la création de huit emplois permanents à temps complet d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe – Filière sociale.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'agent social de 2^e classe territoriale – Filière sociale.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent social territorial – Filière sociale.

Décide la suppression de quarante-sept emplois permanents à temps complet d'auxiliaire de puériculture de 1^{re} classe territoriale – Filière médico-sociale.

Décide la création de quarante-sept emplois permanents à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe territoriale – Filière médico-sociale.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de soins de 1^{re} classe territoriale – Filière médico-sociale.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de soins principal de 2^e classe territoriale – Filière médico-sociale.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet de conseiller des activités physiques et sportives principal de 2^e classe territoriale – Filière sportive.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet de conseiller principal des activités physiques et sportives territorial – Filière sportive.

Décide la suppression de quatorze emplois permanents à temps complet d'adjoint du patrimoine de 2^e classe territoriale – Filière culturelle.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint du patrimoine de 2^e classe territoriale – Filière culturelle.

Décide la création de quatorze emplois permanents à temps complet d'adjoint du patrimoine territorial – Filière culturelle.

Décide la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint du patrimoine territorial – Filière culturelle.

Décide la suppression de cinq emplois permanents à temps complet d'adjoint du patrimoine de 1^{re} classe territoriale – Filière culturelle.

Décide la création de cinq emplois permanents à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe territoriale – Filière culturelle.

Décide la suppression de cent seize emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation de 2^e classe territoriale – Filière animation.

Décide la suppression de cent emplois permanents à temps non complet d'adjoint d'animation de 2^e classe territoriale – Filière animation.

Décide la création de cent seize emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation territorial – Filière animation.

Décide la création de cent emplois permanents à temps non complet d'adjoint d'animation territorial – Filière animation.

Décide la suppression de trente-cinq emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation de 1^{re} classe territoriale – Filière animation.

Décide la suppression de quatre emplois permanents à temps non complet d'adjoint d'animation de 1^{re} classe territoriale – Filière animation.

Décide la création de trente-cinq emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^e classe territoriale – Filière animation.

Décide la création de quatre emplois permanents à temps non complet d'adjoint d'animation principal de 2^e classe territoriale – Filière animation.

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2017 (annexe 1).

Majorité

41 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

URBANISME - AMENAGEMENT

11. Réintégration dans le dispositif de la zone bleue de la rue du colonel Driant

Approuve la réintégration dans le dispositif « zone bleue » de la partie de la rue du Colonel Driant entre la rue du Capitaine Charton et la rue Saint Léonard.

Dit que la mise en application de cette modification de zone bleue est fixée au lundi 6 février 2017.

Unanimité

DOMAINES

12. Division de la parcelle communale située 9 rue Denis Papin à Saint-Maur-des-Fossés

Décide d'effectuer la division de la parcelle cadastrée DZ 34 d'une superficie totale de 5 614 m² située 9 rue Denis Papin à Saint-Maur-des-Fossés, pour détacher la partie du terrain d'une superficie d'environ 1 175 m², correspondant à l'emprise de la déchetterie, dont la gestion est transférée à l'EPT ParisEstMarne&Bois.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires pour cette division.

Majorité

41 Pour

5 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

AFFAIRES SOCIALES

13. Élection du représentant des Associations pour siéger au Conseil d'Administration de l'O.P.H.

Procède à l'élection, à main levée, du représentant des Associations pour siéger au Conseil d'Administration de l'O.P.H. de Saint-Maur-des-Fossés.

Est candidat : l'Association « APPROCHE Insertion »

Les élus représentants de la ville au Conseil d'Administration de l'O.P.H. ne prennent pas part au vote.

Nombre de votants : 38

Nombre de voix obtenues : 33

Abstentions : 5

Est élue pour représenter les Associations au Conseil d'Administration de l'O.P.H.

L'Association APPROCHE Insertion.

Majorité

33 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

7 Ne prennent pas part au vote (M. Sylvain BERRIOS, Mme Hélène LERAITRE, Mme Valérie FIASTRE, Mme Rosa JURADO, M. Pierre GUILLARD, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER)

AFFAIRES CULTURELLES

14. Demandes de subventions relatives aux activités du musée de Saint-Maur, à la réhabilitation du site de l'abbaye et de l'église Saint Nicolas

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut le maire-adjoint délégué à la Culture, à l'histoire de la ville et à la mémoire combattante, à solliciter les subventions auprès des organismes compétents et à signer tout acte y afférent

Unanimité

MARCHES PUBLICS

15. Appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'entretien des espaces verts, cimetières et voiries

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux **Prestations d'entretien des espaces verts, cimetières et voiries** à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

16. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de denrées alimentaires : Beurre, oeuf, fromage

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la **fourniture de denrées alimentaires : beurre, œuf, fromage**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

17. Appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'aménagement réglementaire d'installations sportives au Stade Chéron

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux d'aménagement réglementaire d'installations sportives au stade Chéron, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Majorité

38 Pour

8 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

1 Abstention (M. Roméo DE AMORIM)

18. Avenant n°1 au marché de Prestations d'entretien des espaces verts - Lot 1

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché de Prestations d'entretien des espaces verts – Lot 1 Tonte des accotements de voirie, débroussaillage voiries et entretien pieds d'arbres avec la société MABILLON dont le siège social se situe 17, rue des Campanules à LOGNES (77185).

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

19. Avenant n°1 au marché de travaux de reconstruction de l'unité de restauration de l'école maternelle Le Parc Tilleuls - Lot 1 : Voirie Réseau Divers - Aménagements extérieurs

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de reconstruction de l'unité de restauration de l'école maternelle Le Parc-Tilleuls – lot 1 conclu avec la société GUINIER CONSTRUCTION.

Majorité

42 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

20. **Avenant n°1 au marché de travaux de reconstruction de l'unité de restauration de l'école maternelle Le Parc Tilleuls - lot 5 : Electricité**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de reconstruction de l'unité de restauration de l'école maternelle Le Parc-Tilleuls – lot 5 conclu avec la société PORTELEC.

Majorité

42 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

21. **Avenant n°1 au marché de travaux de reconstruction de l'unité de restauration de l'école maternelle le Parc Tilleuls - lot 3 : Chauffage Ventilation Climatisation - Plomberie**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de reconstruction de l'unité de restauration de l'école maternelle Le Parc-Tilleuls – lot 3 conclu avec la société GUINIER GENIE CLIMATIQUE.

Majorité

42 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

22. **Avenant n°1 au marché de travaux de reconstruction de l'unité de restauration de l'école maternelle le Parc Tilleuls - lot 2 : gros-oeuvre, aménagements intérieurs**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de reconstruction de l'unité de restauration de l'école maternelle Le Parc-Tilleuls – lot 2 conclu avec la société GENETON SAS.

Majorité

42 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

23. **Avenant n°1 au marché de travaux de reconstruction de l'unité de restauration de l'école maternelle le Parc Tilleuls - Lot 4 : Menuiseries extérieures**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de reconstruction de l'unité de restauration de l'école maternelle Le Parc-Tilleuls – lot 4 conclu avec la société SAS SALMON.

Majorité

42 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

COMMUNICATIONS

24. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

25. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 22 H 00.